

Notice sur le château de Neuenstein

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **7 (1898)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notice

SUR

le château de Neuenstein

L'histoire des vieilles forteresses, dont les débris couvrent nos rochers et nos montagnes, laisse peu de personnes indifférentes. Ces vieilles ruines font les délices des amateurs de beaux paysages ; pour d'autres, elles sont les témoins des âges lointains. Tous, enfin, trouvent dans la contemplation de ces vieux débris, des émotions mélancoliques, qui font le charme de l'âme sensible.

Ces restes épars de nos vieux châteaux sont pour l'histoire des témoins muets et inertes d'événements historiques des siècles passés. Le travail de l'historien est donc de faire revivre ces temps lointains, de les mettre sous les yeux des lecteurs. Cependant, l'histoire n'a pas pour but unique de faire connaître les noms des grands rois, des empereurs, des grands capitaines, des hommes illustres, de parler de leurs conquêtes, de leurs faits d'armes, de leur valeur, ni de même, des traités de paix, de les analyser, etc., mais l'histoire doit aussi s'occuper de la vie privée et sans grand éclat de nos ancêtres, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs us, de leurs lois. L'historien doit mettre en relief leur manière de vivre, de s'habiller, de se gouverner, etc. Cette manière d'envisager la science historique est bien celle de notre époque, avide de connaître l'antiquité dans sa vie intime. Sans doute, il n'est pas facile de reconstituer l'histoire si restreinte d'un château, d'une localité peu importante.

Les documents font défaut généralement et souvent ceux qui ont pu parvenir jusqu'à nous, paraissent d'une lecture ennuyeuse. Ce ne sont, la plus part du temps, que des actes de ventes, d'achats, des transactions écrites, des documents concernant des sentences judiciaires ou des rôles d'impositions. Tous ces documents, pris isolément, sont de prime-abord peu intéressants, cependant, ce sont des papiers de la plus haute valeur historique, qui nous donnent des points de repaire suffisants pour reconstruire l'histoire d'un château, au moins dans ses grandes lignes et mettre sous les yeux du lecteur, les événements vécus, tirés d'anciens parchemins ou des écrits poudreux de nos vieux tabellions.

La présence des archives de l'ancien évêché-princier de Bâle, au château de Porrentruy, l'accès de ces vénérables monuments de notre histoire jurassienne, rendu si facile par l'accueil toujours bienveillant de leur gardien, M. Folletête, le dévouement exquis qu'il a mis à nous servir de guide dans nos recherches, les grands travaux de nos illustres historiens, Serasset, Trouillat, Vautrey, Quiquerez et d'autres, nous ont facilité notre petit travail sur le château de Neuenstein, travail très restreint, il est vrai, mais qui permettra à d'autres historiens de le compléter par la découverte de documents que nous ne connaissons pas.



Toute la vallée où se trouvent les villages de Wahlen et de Grindel, offre de nombreuses traces du séjour des Romains. Ceux-ci ne se contentèrent pas d'embellir la capitale de nos ancêtres, Augusta Rauracorum, mais ils couvrirent nos vallées et nos montagnes d'établissements militaires. Ces postes n'étaient pas seulement destinés à la protection générale du pays, mais encore à la sûreté des établissements agricoles, civils et en particulier des routes ou chemins par lesquels les Barbares auraient pu pénétrer dans les montagnes.

Ces principaux établissements militaires des Romains, dans notre contrée, consistaient dans des camps. Au sud-

ouest du village de Wahlen s'élève une montagne que les habitants appellent *Sturmer-Kopf* ou *Kœpfli*. Elle est remarquable par son élévation, sa situation isolée et sa forme pyramidale. Son sommet présente une plate-forme presque circulaire de 40 pieds de diamètre. M. l'abbé Serasset (1) qui a examiné lui-même ce poste, affirme que cet emplacement a servi de base à une tour d'observation ou *castellum* (2) et à un petit camp. Il consistait en une tour ou *specula* entourée de retranchements où l'on pouvait loger de 100 à 200 hommes (3). Mais comme ce poste était trop élevé pour protéger efficacement le passage de Grindel à Laufon, les Romains avaient bâti un autre *castellum* sur les rochers qui le dominaient de plus près avant son entrée dans le val de Laufon. Il occupait la sommité des rochers du Bäunlifels (4). Là devait se trouver une tour, avec des terrasses murées et des fossés creusés dans le roc au levant et au couchant, pour couper la crête de la montagne.

Au pied de la montagne qui supporte le camp du *Sturmer-Kopf*, sur une autre colline dominant le village de Wahlen, se trouvait également une autre station romaine où l'on a retrouvé une quantité de tuileaux, de

(1) *Abeille du Jura*, II-46.

(2) La tour principale du *castellum* servait d'observatoire ou de *specula*. La *specula* était une vigie simple, appelée aussi *praesidium*, *custodia*. Nous en avons encore un bel échantillon à Pleujouse. Ces tours servaient à loger quelques hommes seulement, chargés d'observer ce qui se passait dans un rayon limité et de donner ou de transmettre des signaux à d'autres vigies. Toutes étaient situées sur des montagnes ou des hauteurs afin de pouvoir communiquer avec d'autres postes plus ou moins rapprochés.

(3) Cette station correspondait avec le Forhnegg, au-dessus de Rœchenz, le Ringberg ou le Kahl au nord-ouest, et protégeait au midi le vallon de Grindel. Le Kahl et le Ringberg sont des montagnes sur les rives de la Lucelle. La montagne du Ringberg, où il y avait une station romaine, élevant sa pointe de roc au-dessus des cimes du Blauenberg, correspondait avec le château de Blochmont, le Rœsmel, le Kahl et le Sturm-Kopf.

(4) Quiquerez, en 1862, a reconnu en ce lieu un édifice muré de 32 pieds de long sur 21 de large, avec des murs de 4 pieds d'épaisseur, construits extérieurement en pierres de moyen appareil et en un appareil plus petit à l'intérieur. Le ciment, composé de chaux avec du sable de rivière, est fort dur.

ciment et d'autres débris d'origine romaine. En 1837, en creusant la fondation de la nouvelle église de Wahlen, on a découvert plusieurs tumuli renfermant cinq squelettes, des objets de provenance romaine et des monnaies (1) Tout proche de Wahlen se trouvait une villa romaine appelée *Kilchstätt*, qu'on a nommé souvent le couvent, mais à tort, car il n'y a jamais eu de monastère dans ces parages. A peu de distance du rocher qui supportait le castel du *Bäunlifels*, mais de l'autre côté du passage, vers le village de Grindel, cependant encore sur le territoire jurassien, à gauche du ruisseau qui se dirige vers Laufon, se dresse un haut rocher, entouré d'affreux précipices et dont l'accès est extrêmement difficile et dangereux. Cette roche supporte des constructions, des restes de tours, de murailles, qui indiquent que là aussi s'élevait une puissante forteresse capable de défendre le passage. Ce château est celui de Neuenstein. On y voit encore une forte tour à moitié détruite, de grands pans de murs, d'ouvrages avancés. On se demande en voyant ces restes de murs sur ces rochers abrupts, comment on a pu construire de pareilles murailles à cette hauteur d'où l'on n'arrive que par un escalier taillé dans le roc. On y trouve également un puits et une cave taillés de même dans le rocher. C'est tout ce qui reste de cette forteresse qui a joué du XII^e au XVII^e siècle un rôle important dans l'histoire de ces contrées. D'une anfractuosité de ce rocher sourd une source puissante qui grossit passablement le ruisseau de Grindel et qu'on appelle le *Schlosbrunn*en.

Quelle est l'origine de cette forteresse ? Par qui a-t-elle été bâtie ? On ne saurait le dire. Était-ce déjà un poste romain ? La position de ce rocher qui porte les ruines de Neuenstein, à l'entrée de la vallée de Grindel, en face du poste militaire romain du *Bäunlifels*, à peu de distance des camps romains du *Sturmer-Kopf* et de Wahlen, et des villas des environs semble faire admettre l'idée que les Romains avaient dû fortifier ce roc et en faire une autre station militaire destinée à compléter tout leur système de fortification dans ces contrées. Mais ce ne sont là que de simples suppositions. Les différentes modifications

(1) Ces monnaies étaient de *Aurelius*, *Glaudius Gothicus*, *Magnum*, *Decence*, *Constantin-le-Grand* et ses fils, *Corvin*.

qu'à subies ce château, au moyen-âge, ont probablement fait disparaître les derniers vestiges des travaux des Romains. Jusqu'ici aucun document sérieux, aucune marque dans les constructions, ne sont venus jeter un peu de lumière sur les origines de ce manoir. Ce château n'est cité dans les actes de notre histoire qu'au XII^e siècle, comme fief de l'église de Bâle. C'est en 1141 qu'apparaît le premier document concernant l'existence du château de Neuenstein et voici en quelles circonstances.

En 1025, l'abbaye de St-Blaise, dans la Forêt Noire, appartenait à l'église de Bâle, en vertu d'une donation de l'empereur Conrad II. Pendant le XI^e siècle, l'abbaye de St-Blaise fut soumise à l'avocatie de l'évêque de Bâle. En 1125, l'empereur Henri V rendit à l'abbaye le droit d'élire librement son avoué, malgré les réclamations de l'église de Bâle en possession de ce droit depuis plus d'un siècle (1). L'empereur Lothaire II, l'année suivante confirma le diplôme de son prédécesseur en faveur de Saint-Blaise, bien plus, il pria le pape Honorius II, de ratifier toutes ces concessions faites au détriment de l'église de Bâle. L'évêque Ortlieb ne voulut pas céder sans réclamations, il était en possession de bons titres qu'il s'efforça de faire valoir. De là, des lettres de contestations sans fin. L'empereur Conrad III, en 1141, tenait une cour plénière à Strasbourg, l'évêque de Bâle, Ortlieb, profita de la présence de la cour dans cette ville, pour faire vider, par l'empereur, cette vieille querelle qui existait toujours entre l'Evêché de Bâle et le couvent de St-Blaise.

L'affaire fut donc portée à Strasbourg, devant toute la cour réunie, pour les fêtes de Pâques. L'évêque Ortlieb se présenta avec l'avoué de son église, le comte Werneur de Hombourg et une grande partie du clergé et du peuple de Bâle. Séginand, prévôt de Moutier-Grandval, fondateur de l'abbaye de Bellelay, accompagnait aussi l'évêque de

(1) Les avoués d'églises ou de monastères étaient à cette époque, du VIII^e au XIII^e siècle, des seigneurs chargés de la protection de ces églises ou de ces monastères, de la juridiction sur leurs sujets et de l'inspection du temporel. Dans le X^e siècle, on vit des sous-avoués (en allemand Kastvogt) qui étaient investis d'une partie de l'avocatie par les avoués. Des revenus, parfois considérables, étaient attachés à ces fonctions indépendamment des rapines qu'exerçaient le plus souvent ceux qui en étaient revêtus.

Bâle. L'abbaye de St-Blaise avait délégué son abbé Berthold, avec son avoué et ses religieux. Après de mûres délibérations, les parties acceptèrent l'arrangement qui leur fut proposé par l'empereur et les princes de sa cour. L'église de Bâle consentit à renoncer à toute prétention sur l'abbaye de St-Blaise ; en échange de cette concession, l'abbaye s'engageait à céder ses droits sur la vallée de Laufon, de Bâle à Delémont, sur Sierens et Oltingen, dans le Sundgau et Willnarchern, près de Brugg, en Argovie.

En présence de toute la cour, le duc Conrad, avoué de St-Blaise, du consentement de l'abbé et de ses religieux, remit légalement au comte Werhner, avoué de l'église de Bâle, et à l'évêque Ortlieb, les quatre domaines convenus, avec tous les droits dont jouissait l'abbaye de St-Blaise. Aussitôt, l'avoué et l'évêque, en présence, et avec le consentement du clergé et du peuple de Bâle, renoncèrent à tous leurs droits sur l'abbaye, jurèrent de ne plus jamais molester à ce sujet, les religieux de St-Blaise et remirent en même temps à l'empereur, les titres et les lettres qu'ils possédaient contre la liberté de ce monastère. L'empereur ratifia de sa suprême autorité, cette transaction heureusement terminée. Il défendit à l'évêque de Bâle et à ses successeurs, d'aliéner les domaines de Laufon et de Sierentz. Une amende de 100 livres d'or très pur, devait être la peine des violateurs de ces promesses. Les ducs de Souabe, de Zähringen, de Lorraine, les marquis de Baden, les comtes de Habsbourg, de Ferrette, de Neuchâtel, etc., figurent parmi les témoins de cette importante convention, signée le 13 avril 1141.

Dans l'énumération des domaines de la juridiction de Laufon, se trouvait le château et forteresse de Neuenstein. C'est la première fois que le nom de Neuenstein paraît dans nos actes. Ce château était en possession d'une famille noble habitant Bâle, où elle avait un hôtel qu'elle occupait habituellement. Ces nobles de Neuenstein portaient alors le nom de Ramstein de *Kormarc* ou Chomergit. Leur présence dans cette ville les entraîna nécessairement dans les divisions politiques qui remplirent Bâle de troubles et de ruines, aux XII^e et XIII^e siècles. *Chunradus de Chornmërgit*, paraît dans un acte de 1193, par lequel les héritiers de l'archidiacre de Bâle, renoncent à leurs prétentions sur un terrain affecté par

lui à une chapelle qu'il a fondée dans le cloître de la cathédrale de Bâle, en l'honneur de S^{te}-Marie-Madeleine, terrain concédé à titre emphytéotique pour le sens annuel de cinq sols, réversible au desservant de cette chapelle. (1)

Au commencement du XIII^e siècle, la ville de Bâle était en proie aux rivalités de deux puissants partis de la noblesse. L'un de ces partis portait un *perroquet* vert dans un drapeau blanc, l'autre parti avait une étoile blanche dans un étendard rouge. Les premiers, au perroquet vert, s'appelaient les *Psittaciens*, et les seconds les *Stellifères*. Sous l'étoile blanche marchaient les *Miensch*, comme chefs de ce parti, les nobles d'Eptingen, de Zerrhein, de Frick, les comtes de Habsbourg, de Fribourg, de Ferrette et les nobles de Ramstein de *Kormarch, postea dicti de Neuenstein*, appelés plus tard, de Neuenstein. Sous la bannière du perroquet vert, étaient comme chefs, les *Schaller*, puis les nobles de Rothberg, de Bärenfels, de Kamerer, Vorgasse, Hochberg, Röteln, Neuchâtel-sur-le-lac, Nidau, Grandson, Falkenstein, etc. (2) Des luttes et des guerres continuelles de ces deux partis, où la force et l'audace étaient de chaque côté, plongèrent la ville de Bâle dans d'affreux malheurs. C'est à ces guerres qu'on peut attribuer l'incendie de la ville, le 10 novembre 1258. La moitié de la ville disparut dans les flammes et la cathédrale fut horriblement dévastée. D'après les actes qui nous restent sur ces tristes événements, nous voyons que le château de Neuenstein, portait alors le nom de ces possesseurs de *Kormac*. Ce n'est que plus tard qu'il prit le nom de Neuenstein, probablement après une reconstruction. Cette importante forteresse continua à être possédée par ces nobles à titre de fief de l'église de Bâle.

Jean de Neuenstein paraît en 1310. Il était maire de la ville de Bienne, au nom de l'évêque de Bâle. En cette qualité, il assiste comme témoin d'un acte par lequel Jordan, bourgeois de Bienne et son épouse, déclarent

(1) Cho mergit ou Kormarkt. Forum frumenti. — « VII idus decemb: *Cuoradus de Foro frumenti*, obiit. » Nécrologe de la cathédrale de Bâle. Trouillat II. 30, 31.

(2) Chron. Alb. argent. — Trouillat II, page 93. — P. Voisard, page 124.

avoir reçu en emphythéose (1) de l'abbaye de Bellelay, une maison située à Bienne, dans la ville neuve, pour le cens annuel de vingt-quatre sols. (2)

Le 11 juillet 1366, Gérard de Vuippens, évêque de Bâle, charge son maire de Bienne, *Jean de Neuenstein*, (villicum (3) nostrum apud Byelle), de concert avec les châtelains Othon et Hymier du Schlosberg, Werhner, chapelain audit château, de mettre en exécution les conditions fixées par la sentence arbitrale de Léopold, archiduc d'Autriche, concernant les différends de l'évêque avec Rodolphe, comte de Neuchâtel, au sujet des guerres du Val-de-Ruz (4).

L'année suivante, Rodolphe IV, comte et seigneur de Neuchâtel, donna en fief à Jean Compagnet de Courtelary, le village et les hommes de Cormoret, en Erguel, avec tous les droits et dépendances qu'il y possédait. Le vassal lui prêta foi et hommage, en réservant la féauté due à l'évêque de Bâle. Jean de Neuenstein, maire de Bienne et son conseil assistèrent à la rédaction de cet acte pour défendre et sauvegarder les droits de leur souverain l'évêque de Bâle (5).

(1) L'emphythéose, d'après le droit romain duquel il tirait son origine, était la concession d'un usufruit à perpétuité, ou à long terme, à charge d'une redevance annuelle en denrées ou en argent. Les tenanciers de ces sortes de terres ne pouvaient ni les détériorer, ni les vendre. Le propriétaire ne pouvait les leur enlever aussi longtemps que ceux-ci tenaient les clauses de leur contrat. L'emphythéose passait de père en fils.

(2) Trouillat III, 238.

(3) Villicus, (d villa, major, meyer, maire, keller, étaient des officiers subalternes, qui n'ont porté chez nous que les noms de *maires* ou *villici*. Ils tenaient quelques fois leur office en fief. On en établissait non seulement dans les villes et les villages, mais encore dans les fermes ou métairies, *Meyerhof*; c'étaient alors des régisseurs. Dans les localités de quelque importance, leurs fonctions étaient assez considérables pour être briguées par la noblesse, et même ils formaient une espèce de classe noble. Les Keller, Kelner, cellerarius, celleriers étaient adjoints aux maires. Dans les monastères c'étaient les économes; dans les villes et les bourgs, les receveurs. Ils exerçaient quelquefois la juridiction au nom du prince et c'était le cas pour le maire de Bienne.

(4) Trouillat, III-240. M^{sr} Vautre, Histoire des évêques de Bâle, I-322.

(5) Trouillat, III-245.

Ce Jean avait un frère nommé Conrad qui tint, comme fief de l'église de Bâle le château de Neuenstein le patronage de Breitenbach, avec la justice, *zwing und banne*, et ses appartenances. Il avait pour femme Vèrène et un fils appelé l'écuyer Hennemann, mentionné de 1347 à 1366. Ce Conrad, seigneur de Neuenstein, mourut avant le 2 avril 1317 (1). Jean de Neuenstein, cité plus haut avait pour fille Jacate, épouse de Lutold de Frick et un fils, Henzelin, mentionné en 1366.

Guerrard de Neuenstein, vivait en 1321, comme en fait foi l'acte suivant du 19 décembre de cette même année. Le samedi après la fête de Ste-Lucie, Jehannet, fils de Jehannolt de Courgenay, et Jehannenat fils de feu Roulat, du même lieu, lequel Roulat était frère de Jehannet susdit, déclarent que par suite d'une convention, il étaient obligés d'assigner une rente annuelle de 10 livres coursables au marché de Porrentruy, sur une terre en deux endroits aux environs de St-Ursanne, et qu'ils doivent payer cette rente, plus une somme de 50 livres, même monnaie, à Jehannin et Bourquin, fils de feu Perrenet, dit Chigres de St-Ursanne, et à Hugues, curé de Chevenez, oncle de celui-ci, que la dite rente était affectée au chapelain qui chanterait la messe pour l'âme de feu Perrenet susdit. Ils déclarent en outre que par suite d'une transaction, cette rente et la dette de 50 livres ont été annulées moyennant une somme de 150 livres qu'ils s'engagent à payer à Hugues, curé de Chevenez, et à Jehannin dit Vareillon, au nom de son cousin Bourquin, le jour de la St-Martin prochain. Ils donnent pour caution du paiement de cette dette, le chevalier *Guerrard de Neuenstein*, Pierre de Rocourt, Richard Vaidrel, chevalier ; Wisselat, demeurant à Porrentruy, Perrin de Vendlincourt et Girard de Fregiécourt, écuyers, lesquels s'engagent par serment et solidairement à se rendre en otage à Delémont à leurs frais, si la St-Martin s'écoule sans l'acquiescement de cette dette, et à observer l'otage comme un gentilhomme doit le faire pendant un mois. Ce terme écoulé, si la dette n'est pas payée, ils doivent donner aux créanciers des gages suffisants, transportables, dont ils puissent retirer le paiement. Cet acte cu-

(1) Trouillat, III, page 28, note.

curieux est scellé par Girard, curé de Tavannes, chapelain de l'évêque de Bâle, et par le Conseil des bourgeois de Porrentruy (1).

Le 15 octobre 1330, Conrad de Neuenstein se trouve à Porrentruy, et signe comme témoin, avec beaucoup d'autres, un acte par lequel Jean de Châlons, administrateur de l'Evêché de Bâle, fixe les limites de séparation des forêts des communes de St-Ursanne et de Tramelan, de celle du sire de Montjoie.

La veuve de Conrad de Neuenstein, Véréne, charge le 5 février 1347, Albert Marckalden, chevalier de Bâle, de vendre à Dame Jacquette, fille d'Ulrich, bailli de Porrentruy, chevalier, assistée de son second mari et tuteur, Götzmann Munch, tous les biens qu'elle possède à Pfterterhausen, pour le prix de 50 marcs d'argent, poids de Bâle. (2)

Le fils de cette Véréne, Hennemann de Neuenstein, chevalier, vend le même jour, à l'abbaye de Lucelle, par l'entremise de frère Ulrich de Lutterbach, régisseur du domaine de ce monastère à Mulhouse, tous les biens et revenus qu'il possède sur le territoire de Pfterterhausen, avec leurs droits, le tout produisant une rente annuelle de 9 quartauts de blé, 18 d'épautre, 16 d'avoine, 8 livres et 8 sols de Bâle et 24 poules. Le vendeur excepte de la vente, une petite forêt qu'il a héritée de sa mère Véréne de Neuenstein. Cette vente faite pour le prix de 38 marcs d'argent en poids de Bâle, par devant Jean de Bergheim, prévôt de Mulhausen, qui appose son scel avec celui du vendeur. Témoins ; Hugue de Wunnenberg, Heber Zobel, Jean Bremgarten, Jean Harpfer de Trothofen, écuyers ; Hermann Vellin, Jean d'Eschentzwiler, Nicolas Vollester et Hannemann Meyer, bourgeois de Mulhouse. (3)

Les nobles de Neuenstein agrandirent leur château, dans le courant de XIV^e siècle, en y ajoutant de nouvelles fortifications et en firent une forteresse très importante. Ce château était alors dans toute sa splendeur, quand tout à coup il fut renversé de fond en comble par le terrible tremblement de terre de 1356.

(1) Original, archives de Porrentruy. Trouillat, III-711.

(2) Trouillat, III-701.

(3) Cartulaire de Lucelle, 17-90. Trouillat, III-843.

Le mardi, 18 octobre, jour de la St-Luc, à 3 heures de l'après-midi, un vent très violent se fit sentir à Bâle et dans toute la contrée. Il renversa quantité de maisons dans la ville. Vers neuf heures du soir, eût lieu une première secousse de tremblement de terre, suivit bientôt de dix autres, tellement violentes que la ville de Bâle avec sa cathédrale et plus de 60 châteaux de l'Evêché, ne furent bientôt plus qu'un amas de ruines. L'annaliste Henri de Rebdorf, relate qu'on ne vit jamais en Allemagne une pareille catastrophe. Wurstisen et les chroniqueurs du XV^e et du XVI^e siècles, citent parmi les châteaux renversés, celui de *Neuenstein*, avec ses voisins de Laufon, de Soyhières, de Pfeffingen, de Bärenfels, d'Angenstein, de Birseck, de Reichenstein et d'une foule d'autres dans tout l'Evêché.

A tous ces maux vient se joindre la peste noire qui fit un nombre incalculable de victimes, enfin toute la contrée fut infectée par des hordes de brigands. C'étaient 40,000 Anglais, appelés Malandrins, ramassés d'aventuriers de toutes nations au service de l'Angleterre en hostilité avec la France. Ces troupes indisciplinées firent irruption dans la vallée de Laufon et ravagèrent cette contrée, par conséquent les possessions du Seigneur de Neuenstein.

Tout était en confusion dans l'Evêché de Bâle ; l'évêque Jean Senn, de Munsingen, malgré sa bonne administration, ne pouvait suffire contre tant de maux. Il se permettait de grands désordres qu'il ne pouvait toujours empêcher. Il cherchait adroitement à s'attacher les petits seigneurs de l'Evêché pour s'en faire des serviteurs fidèles.

Etant à Delémont, où il résidait volontiers, il reçut favorablement le chevalier Hennemann de Neuenstein, son vassal. Celui-ci était venu trouver son souverain pour lui exposer l'état lamentable où se trouvait son château et lui demander son aide et sa protection, afin qu'il puisse trouver les moyens nécessaires à sa reconstruction. Le prince, après avoir reçu d'Henneman, le serment de fidélité et l'assurance qu'il serait un bon et fial allié, lui remit à titres de fiefs, différents biens, au moyen desquels il pourrait reconstruire sa forteresse. Hennemann, par un acte du 1^{er} samedi de Carême, 1365,

reconnait avoir reçu de l'évêque de Bâle, Jean Senn, le fief de Neuenstein, sa justice et toutes ses appartenances, Breitenbach avec sa juridiction, zwing und banne, et tous les hommes de cette justice ; des dîmes, des cens et le moulin de Rypertzwilr. Il reconnaît, en outre, avoir reçu pour lui et ses héritiers, de l'évêque de Bâle, des dîmes, à Leymen, à savoir huit quarts de blé et deux d'avoine, à Liesberg, six quarts de blé, et neuf d'avoine ; la petite forêt Ryederfurt, comprenant au moins 14 journaux ; à Erckswilr, quatre mesures d'épeautre ; la courtière et la maison de Laufon, fief de l'Evêché dans la ville de Laufon. L'évêque lui remit, en outre, la moitié de la forêt du Raimeux. — Cet acte fut signé à Delémont par le chevalier de Neuenstein. Il se termine par ces mots : « Et en témoignage, j'ai apposé mon propre cachet d'écuyer à cette lettre ; donné à Delémont, l'an de la naissance de N. S. J. C., treize-cent-soixante-cinq, le 1^{er} samedi de Carême. » (1)

Satisfait des largesses de l'Evêque, le seigneur de Neuenstein, avec les secours qu'il avait reçus de son souverain, se hâta de commencer la reconstruction de son château, mais il ne put achever ces grands travaux. Son protecteur, l'évêque Jean Senn, mourut tout à coup, le 30 juin de la même année et eut pour successeur l'évêque dépensier Jean de Vienne. Privé de son soutien et ne pouvant rien obtenir de Jean de Vienne, Hennemann se vit forcé d'interrompre les travaux de reconstruction de son château. Il fallut trouver d'autres ressources et attendre des temps meilleurs.

Ce même Hennemann, fils de feu Conrad et Henzelin, de Neuenstein, fils de feu Jean, frère de Conrad susdit, possédaient des dîmes à Movelier et à Landser. Le 4 juillet 1366, le samedi après la fête des bienheureux Pierre et Paul, ils se partagèrent leurs droits. Hennemann reçut en partage la dîme de Movelier, pour lui et ses héritiers ; Henzelin, eut la dîme de Landser, pour lui et ses héritiers. Tous deux renoncèrent respectivement à leurs prétentions à la dîme de l'un et de l'autre. Cet acte fut scélé par l'official de Bâle. (2)

(1) Trouillat, IV-217.

(2) Trouillat, IV-702.

Le chevalier Hennemann, cherchait par tous les moyens de l'argent, afin de reconstruire entièrement son château, c'est pourquoi, le 4 août de la même année, il vend à Jean de Valleria, notaire de la cour à Bâle et à sa femme Alsine, le quart de la dime de l'église paroissiale de Movelier et tout le droit qu'il avait sur cette dime, pour le prix de 70 florins d'or de Florence, dont il donne quittance (1). Scellé par l'official de la cour de l'archidiacre de Bâle (2). Cet Alsine, le 15 décembre 1366, fit don de cette dime à l'église de St-Léonard, de Bâle, qui la revendit au couvent de Lucelle pour 70 florins du Rhin.

Le fils de cet Hennemann, Rodolphe, avait emprunté à son grand oncle maternel, Rutzmann de Blauenstein, une somme de 300 florins, pour achever la reconstruction de son château de Neuenstein, commencée par son père. Son oncle Jean, fils de Rutzmann et frère de sa mère, Jeannette de Blauenstein, remit à son neveu la créance que ce dernier lui devait, il lui accorda, en outre, le droit de percevoir une rente annuelle de trois chars de vin, sur les dimes de l'évêque de Bâle, à Cernay, Ufholtz et Wattwiller, assignés en garanties de la somme empruntée (3). Ayant réussi à se procurer beaucoup d'argent, Rodolphe remboursa, à l'évêque de Bâle, Humbert de Neuchâtel, une somme de 100 florins, reçue en collectes et tailles, imposées au clergé. Il s'acquitta de cette dette en 1409 (4).

Rodolphe mit tous ses soins à fortifier son château de Neuenstein et à en faire une forteresse redoutable. A peine venait-il de terminer ces importants travaux, qu'éclatèrent les démêlés de l'archiduc Léopold d'Autriche et la ville de Bâle. Les bourgeois de cette ville appelèrent à leur secours, Rodolphe de Neuenstein. Celui-ci répondit aux Bâlois, qu'étant vassal de l'église de Bâle, il conserverait la plus stricte neutralité. Non

(1) En 1338, le florin d'or valait 22 sols vieux bâlois. En 1416, le florin d'or de Florence valait 15 sols bons estevenants. Trois sols valaient 15 centimes, la livre, 20 sols, le sol, 12 deniers, le denier, 12 mailles, la livre, 1 fr. 80 de notre monnaie.

(2) Trouillat, IV-705.

(3) Catal : Maldoner, n° 331. Trouillat, IV-867.

(4) Archives de Porrentruy. — Trouillat et Vautrety, V-730.

content de donner cette réponse aux Bâlois, il fit connaître à l'archiduc d'Autriche, qu'il se tiendrait éloigné de leurs difficultés et qu'en conséquence, il devait respecter ses propriétés. Pendant les hostilités, les troupes autrichiennes ne tinrent aucun compte de l'avertissement du seigneur de Neuenstein et ravagèrent ses possessions. Rodolphe demande réparation pour les torts qu'on lui avait fait et une compensation proportionnée au dommage causé. L'archiduc se moqua de lui et ne lui répondit même pas. La ville de Bâle lui fit entendre que la paix ayant été signée à Baden, elle n'avait aucune obligation à son égard.

Irrité autant contre les Bâlois que contre l'archiduc d'Autriche, Rodolphe résolut de se venger, autant des uns que des autres.

Dans les premiers siècles de la féodalité, la guerre privée était le droit des seigneurs. Indépendants les uns des autres, sans tribunaux au-dessus d'eux pour statuer sur leurs différents, la guerre était leur seul moyen de régler leurs contestations. Elle était devenue un élément de l'ordre. La vengeance du sang n'était qu'une guerre fondée sur un motif spécial. S'il y avait outrage, la guerre se faisait sans déclaration ; mais s'il n'y avait aucun motif de vengeance, la déclaration de guerre était de règle, afin que l'adversaire put se mettre en garde. Une fois la guerre déclarée, toutes les violences étaient permises. Dans notre Evêché de Bâle, on trouve un bon nombre d'exemples de guerres privées, de seigneurs à seigneurs et surtout de villes à seigneurs, jusqu'au XV^e siècle. C'est à ces guerres privées, qu'on peut attribuer la destruction d'un grand nombre de châteaux, aux environs de Bâle, dont l'orgueilleuse bourgeoisie était toujours prête à repousser et à punir la noblesse agressive du voisinage. L'église intervenait sans cesse et n'épargnait pas les meneurs pour mettre fin à ces scènes de violences, sans pouvoir réussir toujours. Ces guerres privées ne cessèrent que vers la fin de l'époque féodale, quand l'invention de la poudre et d'autres mœurs rendirent inutiles les forteresses de la noblesse.

Avant de commencer les hostilités, Rodolphe de Neuenstein chercha des alliés. Il réussit à gagner à sa cause, le seigneur Henri ze Rhein, qui résidait alors au

château de Blauenstein (1). Le seigneur de Blauenstein se ligua donc avec Rodolphe et contre Bâle et contre l'archiduc d'Autriche. Ce fut pour son malheur comme nous le verrons plus loin. Les hostilités commencèrent par le siège du château de Furstenberg, situé non loin de l'abbaye de Mariastein, sur un rocher abrupt et bien fortifié. Ce manoir appartenait à l'ancien bourgmestre de Bâle, Ludmann de Rothberg, alors bailli d'Altkirch, pour l'Autriche. Arrivés à la sourdine au pied de la forteresse, avant que l'éveil ne fut donné, les troupes des deux seigneurs s'emparèrent du château. Maîtres de la place, ils firent prisonnier ce Ludmann et l'ayant conduit devant la porte du château, ils lui tranchèrent la tête.

Les Bâlois ne tardèrent pas à apprendre ce forfait ; aussitôt ils prirent les armes pour tirer vengeance de leur compatriote, si traitreusement mis à mort. Les bourgeois de Laufon avaient beaucoup à se plaindre du seigneur de Neuenstein, qui ne manquait aucune occasion de les vexer, de les opprimer et de ravager leur territoire. Trouvant l'occasion propice pour se venger, ils prirent les armes et allèrent se ranger sous les drapeaux de la ville de Bâle. Les Bâlois arrivèrent devant le château de Neuenstein et en firent le siège en règle. Rodolphe qui n'avait que peu de soldats à leur opposer et ne se croyant pas assez fort pour soutenir longtemps le siège, craignant aussi de tomber entre les mains des Bâlois, sortit sans bruit de son château avec les siens et se réfugia sur le territoire de Soleure, laissant à sa garnison le soin de défendre son château. Les assiégés, découragés par la retraite de leur maître, n'opposèrent aux Bâlois qu'une faible résistance ; le château fut bientôt pris et sa garnison faite prisonnière. Ce fait se passa le jour de Noël, 1411. Après avoir complètement dévasté le château, les Bâlois allèrent assiéger Henri ze Rhein au château de Blauenstein. Ce dernier, se confiant en la position extrêmement forte de sa forteresse, entourée d'affreux précipices, et comptant sur la fidèle bravoure de ses amis, résista courageusement aux Bâlois. Cependant le 12 jan-

(1) Château fort situé près du Petit-Lucelle.

vier 1412, Henri ze Rhein dut capituler. Les Bâlois s'emparèrent de ses défenseurs et les conduisirent au château de Furtenstein, où Henri ze Rhein et ses alliés furent décapités à la place même où le malheureux Ludmann de Rottberg avait subi la même peine. Quant à la garnison de Neuenstein, elle fut exécutée à Bâle, sur le marché aux poissons (1).

Nous avons vu que Rodolphe de Neuenstein avait eu le temps de sortir de son château et de se soustraire à la vengeance des Bâlois. La mort de sa garnison, la dévastation de son manoir, ne le rendirent pas plus circonspect. Au contraire, sa haine contre les Bâlois s'accrut davantage. Pendant dix ans, il chercha le moyen de se venger de ses orgueilleux voisins. Enfin ne parvenant pas à satisfaire sa vengeance autrement qu'en déclarant la guerre aux Bâlois, il se mit en campagne avec une poignée d'hommes.

En habile tacticien, le seigneur de Neuenstein comprit qu'il ne pourrait résister aux troupes de Bâle qu'en faisant une guerre de guérilla ou pour mieux dire une guerre de voleur de grand chemin. Il plaça ses gens dans les défilés des montagnes et tomba sur tout Bâlois qui passait dans ces gorges, où il se tenait caché. Amené au château de Neuenstein, le prisonnier ne recouvrait sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. Deux riches bourgeois de Bâle, Gunzmann et Steinmann, seigneurs de Ramstein, avaient été arrêtés et pillés par les bandes de Rodolphe et emprisonnés à Neuenstein. Ils ne furent relâchés qu'en fournissant une forte somme d'argent.

Ces forfaits irritèrent tellement les Bâlois qu'ils prirent la résolution de combattre ces brigands et, si possible, de détruire ce repaire de voleurs. S'étant mis à la poursuite de Rodolphe de Neuenstein, ils parvinrent à faire prisonnier un de ses bandits. Rentrés à Bâle avec leur prisonnier, les bourgeois de cette ville allaient le pendre, lorsqu'arriva subitement une ambassade de Soleure, qui venait réclamer cet homme comme combourgeois de cette ville.

(1) Album de la Suisse pittoresque, Archives de Bâle.

Lorsque Rodolphe entreprit sa guerre de guérilla contre Bâle, il s'était secrètement fait recevoir combourgeois de Soleure et avait mis sous la protection de cette ville son château, ses biens et ses hommes. Avertis aussitôt, que les Bâlois avaient fait prisonnier un homme de Rodolphe de Neuenstein, les Soleurois envoyèrent une ambassade à Bâle, pour réclamer le prisonnier comme leur combourgeois. Telle était alors la puissance de ce mot de combourgeois que les Bâlois n'osèrent toucher à un cheveu du prisonnier. Cependant ils ne pouvaient se résoudre à lui rendre sa liberté. Les ambassadeurs de Soleure, voyant qu'ils n'obtenaient rien, déclarèrent aux Bâlois que les troupes de Soleure viendraient le délivrer. Une querelle allait s'engager entre les deux villes, quand les alliés de Bâle et de Soleure interposèrent leurs bons offices et les décidèrent à ouvrir une conférence à Zofingen et à terminer ce conflit par des arbitres. Bâle et Soleure acceptèrent l'arbitrage. La Diète s'étant donc assemblée à Zofingen, les députés de Soleure se rendirent en grande cérémonie à l'hôtellerie des Bâlois et là, en présence des médiateurs, ils réclamèrent la liberté absolue de leur combourgeois, car, disaient ils, un serviteur d'un bourgeois jouit de la même protection que son maître.

Les ambassadeurs de Bâle, voyant que leur cause était perdue, cherchèrent à apaiser les députés de Soleure, ils leur présentèrent le vin d'honneur, des rôties au vin, bien saupoudrées de sucre et de canelle (1), puis ils leur accordèrent la liberté du prisonnier.

A peine cette querelle était-elle terminée qu'il s'en éleva une autre. Rodolphe, peut-être fatigué par toutes ces aventures, ou bien affaibli par les années, avait confié la garde de sa forteresse de Neuenstein à son baillif, Henri Ruggus, qui continua la vie de brigand de grand chemin. Au temps du Concile de Bâle, en 1438, quelques prélats d'Angleterre qui venaient au Concile furent traîtreusement arrêtés par les soldats du baillif Ruggus et conduits au château de Neuenstein. Aussitôt les Bâlois

(1) Le sucre et surtout la canelle étaient à cette époque des denrées coloniales fort recherchées et d'un haut prix.

prirent les armes pour délivrer ces prélats et infliger à ce brigand de Ruggus une punition exemplaire. Le 15 avril 1438, l'armée bâloise, commandée par les conseillers J. Dietrich, Sürlin, Ulmann im Hof, Bürkart Basserer, Gottfried Kupfernagel et Burkart (1), arriva en face du château et en fit le siège. Ruggus, qui n'avait qu'une faible garnison, voyant du reste qu'il ne pourrait résister à d'aussi fortes troupes, se retira prudemment dans les montagnes en ordonnant aux siens de livrer le château. Les Bâlois, ivres de colère, saccagèrent la forteresse, tuèrent quelques-uns de ces brigands, délivrèrent les prêtres anglais, qu'ils trouvèrent enfermés dans les cachots du château et les reconduisirent à Bâle.

A peine les Bâlois se furent-ils retirés que Ruggus rentra dans le château saccagé, dévasté et à demi-ruiné. En homme actif, il se hâta de faire des réparations à sa forteresse et la mit en état de défense suffisante. Il continua sa vie de brigand, il arrêtait tous les voyageurs qui s'aventuraient dans ces défilés. Non content d'attaquer les convois de marchandises, il exerça ses brigandages sur les terres de l'Etat de Soleure, dont il était combourgeois. La ville de Soleure, exaspérée de tous ses méfaits, mit des troupes sur pied avec l'ordre de s'emparer de Neuenstein. La forteresse fut prise en 1438.

A cette nouvelle, le vieux Rodolphe en appela à son suzerain l'évêque de Bâle, il demanda la restitution de son château et réparation pour les dommages qu'il avait essuyés de la part des troupes de Soleure.

L'évêque de Bâle, Frédéric ze Rhein, cita les deux parties à Rheinfelden, le 29 janvier 1439. Son vassal Rodolphe de Neuenstein, le maire et le Conseil de Soleure, se rendirent à Rheinfelden au jour convenu. Après avoir entendu les deux parties et d'accord avec ses conseillers, l'évêque prononça un jugement que Rodolphe, le maire et le Conseil de Soleure jurèrent d'observer.

L'évêque ordonna que Rodolphe de Neuenstein, dans le délai de 12 à 14 jours, à dater de ce jugement, se ferait

(1) Wurstisen, chron. Basi. page 333. Communication bienveillante de M. Gerster, à Laufon.

donner, par écrit, l'assurance que son baillif Ruggus tiendrait pour vraie et valable la décision de l'évêque, qu'une fois l'assurance donnée, Rodolphe enverrait, par l'entremise de l'évêque, au Sénat de Soleure, une lettre scellée de son sceau et de celui de Ruggus et que si celui-ci n'avait pas de sceau, il emprunterait celui d'un autre noble. Par cette lettre, Rodolphe s'engageait lui et les siens, à cesser leurs brigandages, à respecter les vassaux de Soleure et à se comporter en fidèle combourgeois. Il fut ensuite convenu que le Conseil de Soleure, après avoir reçu la lettre de Rodolphe, lui rendrait son château, ses titres, ses rôles et appartenances, ainsi que tout ce qui appartenait à Ruggus. Le Conseil fera remettre au château de Neuenstein, deux arbalètes qui avaient été enlevées à la prise de ce manoir. La ville s'engageait à payer à Rodolphe, à titre d'indemnités pour les dommages causés, pour les frais, etc., la somme de 200 guldens du Rhin. Rodolphe devait prendre sur cette somme pour indemniser Ruggus. Cet acte, dressé par le notaire Wunnenwaldus, de Soleure fut signé par les deux parties et expédié en deux doubles de Rheinfelden, le jeudi avant la fête de la Purification de la Vierge, 1439 (1).

Un autre noble de Neuenstein paraît vers la fin du XV^e siècle. C'est Veltin, probablement fils de Rodolphe. C'était un guerrier intrépide, un capitaine expérimenté, dont la réputation s'étendit au loin et qui fut d'un puissant secours à la bataille de Grandson, comme nous le verrons plus loin. Veltin ne cherchait que les occasions de montrer sa valeur et ses talents militaires. Il offrait son bras à celui qui le payait le mieux.

Charles-le-Téméraire était alors en guerre avec l'empereur. Celui-ci demanda le secours des Bâlois, qui se hâtèrent de lui envoyer 250 soldats sous le commandement de Veltin de Neuenstein. Charles faisait alors le siège de la ville de Neuss, en Westphalie (2), et était sur le point de s'en rendre maître quand arriva la petite

(1) Trouillat et Vautrety. Monuments, V-781.

(2) Neuss, ville de la Prusse rhénane, à 2 lieues de Dusseldorf et à une demi-lieue du Rhin.

troupe de Bâlois. Veltin fit si bien que le grand duc d'Occident dut abandonner le siège et se retirer honteusement. Ivres de leur victoire, les Bâlois se livrèrent au pillage et saccagèrent tout sur leur passage. A Cologne, Veltin et les siens commirent toute sortes de désordres. Chargé de butin, Veltin rentra dans son château de Neuenstein, attendant une autre occasion de déployer sa valeur. Il n'attendit pas longtemps.

Charles-le-Téméraire venait de déclarer la guerre aux Suisses. Ceux-ci appelèrent à leur secours tous leurs alliés. L'évêque de Bâle, Jean VI de Wenningen, en cette qualité, se hâta de réunir son contingent de troupes qu'il envoya au camp des Confédérés, sous la conduite d'Oswald, comte de Tierstein, son vassal. Veltin de Neuenstein, avec les hommes de sa seigneurie, se trouvait dans les rangs du comte de Tierstein et assista à la bataille de Grandson (1).

Avant le combat, les chefs suisses et lorrains tinrent un conseil de guerre pour fixer le plan d'attaque. Les délibérations furent longues et pénibles; les chefs ne pouvaient s'entendre et après de longues discussions sans résultat, ils allaient se séparer, quand Oswald de Tierstein, qui commandait la cavalerie de l'Evêché et de la Lorraine, proposa à ces vaillants capitaines de consulter un vieux guerrier, très expert dans l'art militaire et qui en maintes circonstances, avait donné des preuves de ses talents. Ce guerrier était le seigneur de Neuenstein, le vieux Veltin. La proposition du comte de Tierstein ayant été acceptée, le seigneur de Neuenstein traça, avec de la craie, sur la table qu'entouraient les chefs des Confédérés, un plan de bataille et l'expliqua si bien que tous furent si satisfaits qu'ils l'adoptèrent immédiatement.

On sait que ce plan d'attaque a réussi et si l'armée des Suisses a gagné la bataille de Grandson, elle le doit autant au savant plan de Veltin de Neuenstein, qu'à la bravoure de ses chefs et de ses soldats. Le plan d'attaque de Grandson est encore de nos jours considéré comme chef-d'œuvre.

(1) Communication de M. Gester, de Laufon.

Il est probable que Veltin de Neuenstein se trouva à la bataille de Morat, cependant nous n'avons rien découvert à son sujet dans les chroniques.

Toutefois notre héros figure de nouveau au siège et à la bataille de Nancy, comme capitaine du contingent de la ville de Bâle, fort de 600 hommes. Il partit de Bâle, avec sa troupe, le jour de Noël 1476, par un froid rigoureux. De même que les autres contingents suisses, celui de Neuenstein eut beaucoup à souffrir du froid et du manque de vivres. Pour subvenir, Veltin et les siens se livrèrent au pillage à Einsisheim, à Colmar, à Schlestadt. Arrivés à Heiligkreutz, en Alsace, les troupes de Veltin épuisées, demandèrent des vivres aux habitants. Ceux-ci, sachant que les Bourguignons s'approchaient, refusèrent cruellement les vivres demandés, bien plus, ils harcelèrent la petite troupe des Bâlois qui s'éloignèrent en proférant des paroles de vengeance.

Après la bataille de Nancy, où le grand duc d'Occident trouva la mort, le duc René de Lorraine, pour témoigner de sa satisfaction à Veltin de Neuenstein, le créa chevalier sur le champ de bataille, ainsi que son lieutenant Bernard Schilling, de Bâle. Après la bataille, les Bâlois, toujours conduits par Veltin, repassèrent par Heiligkreutz qu'ils pillèrent et saccagèrent entièrement, pour se venger de la dureté de ses habitants.

Ce fut le dernier fait remarquable du seigneur de Neuenstein. On ne connaît pas l'année de sa mort. Après Veltin de Neuenstein, on ne trouve plus qu'un membre de cette famille, c'est Guillaume de Neuenstein, probablement fils de Veltin. Il entra dans l'Ordre des chanoines réguliers de St-Augustin. En 1516, il était prévôt du couvent d'œlenberg (Mous Oliveti), dans la Haute Alsace (1).

Le château de Neuenstein était encore debout à la fin du XVI^e siècle, puisque nous trouvons dans les actes de l'Evêché, que le prince-évêque de Bâle, Melchior de Lichtenfeld, l'inféoda, en 1570, à son filleul Melchior de Rœmersthal.

Nous n'avons pu savoir quand a été détruit le château

(1) Actes de la Société jurassienne d'Emulation, XV^e vol., p. 285.

de Neuenstein. Peut-être pendant l'épouvantable guerre de Trente-Ans. Aucun écrit, aucun fait, ne vient, à notre connaissance, jeter un peu de lumière sur cette destruction.

Les Neuenstein blasonnaient, *champ de gueules au lion d'or passant*, pour cimier *une tête de lion*.

A. DAUCOURT,

Curé de Miécourt.

Les nobles de Neuenstein avaient la collature de l'église paroissiale de St-Martin et St-Remy, à Metzleren. Ils vendirent leurs droits à l'avoyer et au Conseil de Soleure, en 1502. Ce droit revint à l'abbaye de Mariastein qui fit desservir cette paroisse par un de ses religieux jusqu'à nos jours. Trouillat et Vautrety. Monuments, page 125.

